



La Tremblade, le 4 septembre 1996

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41
Fax 46.36.18.47
Télex 632 160 F

Direction des Infrastructures
Départementales

17100 SAINTES

N/REF : DEL/LT/MN/96-24

Objet : Projet de voie de desserte de Brouage.

Ce dossier appelle de notre part les remarques suivantes :

Deux types de contraintes apparaissent sur le plan technique :

- Le traitement des eaux et autres liquides sur la plate forme de roulement :

Si l'étude d'impact souligne que les quantités rejetées devraient être globalement faibles, l'hypothèse d'un accident de la circulation près des claires ou du chenal impliquant plusieurs poids lourds (camions ou cars) n'a pas été chiffrée. Dans ce cas, les déversements d'hydrocarbures peuvent avoir des conséquences graves car on raisonne toujours avec des fossés et des bassins de rétention vides, ce qui n'est pas souvent le cas du fait notamment de la pluviosité et du caractère de zone humide.

Le bassins de rétention nous paraissent sous dimensionnés, dans cette hypothèse il serait plus judicieux de prévoir un effet de lagunage pour deux raisons :

a) les séparateurs-débourbeurs prévus ne sont efficaces qu'à 50 % aux dires des réalisateurs de l'étude.

b) par forte pluie, il y a délestage du réseau d'eau douce dans le ruisson d'alimentation des claires, ce qui avec une pollution mal ou non traitée, a des conséquences inacceptables pour les conchyliculteurs.

- Le maintien d'un réseau hydraulique satisfaisant, particulièrement pour l'eau salée est la condition sine qua non d'une conchyliculture de qualité, seule voie de survie de la profession. Le projet hydraulique présenté nous paraît de nature à améliorer les choses sous réserve que le système soit conçu de manière à permettre un transit rapide des eaux salées aussi bien pour l'alimentation que pour le rejet. Ceci évitera les stagnations et les possibilités d'intrusion d'eau douce dans les claires, toujours dommageables pour le cheptel qui y est entreposé.

A propos de la desserte des dites claires, il conviendra également que le projet n'en complique pas l'accès, notamment par véhicules.

Enfin, la réalisation du chantier devra se faire avec toutes les précautions nécessaires afin d'éviter de polluer le milieu contigu (notamment lors du bitumage de la bande de roulement).

Le Chef du Laboratoire Environnement
Littoral, par intérim

M. NOININ

Copies : Chrono
Dossier